

L'énergie solaire

Aspects juridiques

sous la direction de David Bailleul

Frédéric CAILLE

Grégoire CALLEY

Hélène CLARET

Laurence CLERC-RENAUD

Jean-François DREUILLE

Alexandre GUIGUE

Jean-François JOYE

Johann LEBOURG

Sébastien MARCIALI

Geneviève PIGNARRE

Louis-Frédéric PIGNARRE

Sandrine PINA

Christophe QUEZEL-AMBRUNAZ

L'ÉNERGIE SOLAIRE

ASPECTS JURIDIQUES

DR 867

048383
②

SOUS LA DIRECTION DE

DAVID BAILLEUL



CONTRIBUTEURS

FRÉDÉRIC CAILLE

GRÉGOIRE CALLEY

HÉLÈNE CLARET

LAURENCE CLERC-RENAUD

JEAN-FRANÇOIS DREUILLE

ALEXANDRE GUIGUE

JEAN-FRANÇOIS JOYE

JOHANN LEBOURG

SÉBASTIEN MARCIALI

GENEVIÈVE PIGNARRE

LOUIS-FRÉDÉRIC PIGNARRE

SANDRINE PINA

CHRISTOPHE QUEZEL-AMBRUNAZ

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS.....	7
AVANT-PROPOS -PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE	9
INTRODUCTION.....	11
PREMIÈRE PARTIE - LE CONTEXTE JURIDIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE SOLAIRE	29
TITRE 1 - LES INCITATIONS AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE SOLAIRE.....	31
Chapitre 1 - La promotion de l'énergie solaire au plan européen et international.....	33
Section 1 - Le contexte international.....	34
Section 2 - Le contexte européen	38
§ 1 - L'Union et la promotion de l'énergie solaire.....	39
A) <i>La mise en place d'un cadre réglementaire favorable à la promotion des énergies renouvelables</i>	<i>40</i>
B) <i>L'incitation financière</i>	<i>49</i>
§ 2 - Le droit du marché intérieur et l'encadrement de la promotion de l'énergie solaire	53
Chapitre 2 - La promotion de l'énergie solaire au plan national.....	61
Section 1 - Le cadre institutionnel	61
§ 1 - La politique volontariste de l'État français en matière d'énergie solaire	61
A) <i>Les objectifs et leur traduction normative.....</i>	<i>61</i>
B) <i>Le rôle moteur du MEEDDM et les autres acteurs de l'État.....</i>	<i>66</i>
§ 2 - Le relais incontournable des collectivités décentralisées	69
§ 3 - Le renfort des organismes experts.....	72
A) <i>Les agences spécialisées créées par les collectivités publiques.....</i>	<i>73</i>
1) <i>L'Ademe.....</i>	<i>73</i>
2) <i>Les agences régionales ou départementales de l'environnement</i>	<i>74</i>
B) <i>Les organismes de promotion des énergies renouvelables.....</i>	<i>74</i>

Section 2 - Les mesures incitatives du développement des installations solaires	75
§ 1 - Les mesures fiscales	75
A) Le taux réduit de TVA	77
1) Le dispositif.....	78
2) Les limites du dispositif.....	78
B) Le crédit d'impôt sur le revenu.....	81
1) La généalogie du dispositif.....	81
2) Le dispositif applicable.....	83
3) Les immeubles concernés par le dispositif.....	84
4) Le montant du crédit d'impôt.....	86
C) L'exonération d'impôt du produit des ventes d'électricité	88
D) La prise en compte du produit de vente d'électricité dans le bénéfice agricole	89
E) L'amortissement d'impôt pour les personnes physiques imposées dans le cadre des BIC des entreprises	89
F) La réduction des taxes foncières.....	90
1) Le principe de la réduction de la taxe foncière sur les propriétés bâties.....	90
2) Taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties.	91
3) La réduction de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements existants ou anciens.....	92
4) La réduction de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements neufs dotés d'un niveau supérieur de performance énergétique	92
5) L'allongement de la durée de réduction de taxe foncière sur les propriétés bâties pour le logement social neuf.....	93
6) Le dégrèvement spécifique de la taxe foncière sur les propriétés bâties.....	95
G) L'exonération et la réduction de la taxe professionnelle.....	95
§ 2 - Les autres mesures	96
A) Les mesures incitatives directes.....	96
1) L'obligation d'achat de l'électricité produite à partir de l'énergie solaire et les tarifs bonifiés.....	97
2) Les aides publiques à l'investissement.....	109
3) L'augmentation des droits à construire: les bonifications de COS et des règles de gabarit	116
B) Les mesures incitatives indirectes.....	118
1) Le développement de la recherche dans le secteur de l'énergie solaire.....	118
2) Les nouvelles planifications et l'énergie solaire	123
3) Les appels d'offres de l'État et des collectivités locales	126

TITRE 2 - LES QUESTIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE SOLAIRE	129
Chapitre 1 - L'énergie solaire en tant que bien.....	131
Section 1 - L'énergie solaire exploitée	133
§ 1 - D'une chose commune à une chose appropriée	135
A) Le mode d'appropriation	135
B) Le résultat de l'appropriation	137
§ 2 - D'une chose appropriée à un bien	139
A) Un bien utile	139
B) Un bien cessible	141
Section 2 - La qualification des installations solaires	143
§ 1 - L'intégré au bâti: les installations incorporées à l'immeuble	144
§ 2 - Le « semi intégré » au bâti: les panneaux surimposés	146
§ 3 - Le non intégré au bâti: les installations au sol.....	151
Section 3 - Le régime juridique des travaux d'installation	154
§ 1 - Les travaux d'installation de panneaux solaires	154
A) La compétence des collectivités	155
B) La réalisation des travaux sur une propriété publique	158
C) Les restrictions environnementales	161
§ 2 - L'ouvrage de captage solaire	163
§ 3 - Le contentieux lié au travail public et à l'ouvrage public	167
A) L'intangibilité de l'ouvrage public	167
B) Les hypothèses de responsabilité.....	169
Chapitre 2 - L'énergie solaire dans l'espace urbain.....	173
Section 1 - L'encadrement des installations par la réglementation d'urbanisme et les documents de planification	176
§ 1 - Les installations utilisant l'énergie solaire et les documents de planification	176
A) Les plans locaux d'urbanisme et l'urbanisme réglementaire local	176
1) La nécessité de repenser le contenu des PLU.....	176
2) Les dispositions permettant aux PLU d'être opérationnels ...	183
3) Les procédures de modification des PLU adaptées à l'enjeu solaire.....	191
B) Les planifications thématiques ou stratégiques et les installations solaires.....	193

§ 2 - La place des installations solaires en l'absence de PLU	196
Section 2 - Le contrôle des installations solaires par les autorisations d'occupation des sols	198
§ 1 - Les panneaux solaires apposés sur des bâtiments	199
A) Les autorisations nécessaires	199
B) La consultation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)	200
§ 2 - Les centrales solaires au sol	202
A) L'encadrement des centrales par le droit de l'urbanisme	202
B) Les autorisations d'urbanisme nécessaires	204
1) L'absence de formalité au titre du Code de l'urbanisme	205
2) La nécessité d'une autorisation	206
3) L'évolution de la centrale solaire	207
C) Les formalités au titre du Code de l'environnement	208
§ 3 - Les autorités compétentes pour la délivrance des autorisations	210
DEUXIÈME PARTIE - LE RÉGIME JURIDIQUE DE L'ÉNERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	211
TITRE 1 - L'IMPLANTATION DES UNITÉS DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE	213
Chapitre 1 - L'implantation sur les propriétés privées	215
Section 1 - Les contrats relatifs à l'implantation des installations	215
§ 1 - L'implantation sur un immeuble non loué	217
A) Le propriétaire exploitant	217
1) Installation ab initio	217
2) Installation a posteriori	219
a) Qualité de l'exploitant	219
b) Qualification du contrat d'implantation d'une installation solaire	223
B) Le tiers exploitant	227
1) Vente	227
a) Implantation au sol	227
b) Implantation sur un bâtiment préexistant	228
2) Contrats conférant un droit de jouissance	231
a) Baux ordinaires	231
b) Concession immobilière	232
c) Bail à construction	234
d) Bail emphytéotique	235
§ 2 - L'implantation sur un immeuble loué	238
A) L'implantation à l'initiative du bailleur	238

1) Bailleur exploitant	238
2) Cession ou location d'une partie du fonds loué	240
B) L'implantation à l'initiative du preneur	241
1) Preneur exploitant	241
a) Bail d'habitation et bail commercial	241
b) Bail rural	242
2) Sous-location et cession de bail, mise à disposition	245
Section 2 - Les garanties relatives au financement des installations	247
§ 1 - Les sûretés offertes par l'exploitant propriétaire du fonds	248
A) L'installation intégrée au bâti	248
1) Techniques à éviter	248
2) Techniques concevables	250
B) L'installation « semi intégrée » au bâti	255
C) Le non intégré au bâti : les installations au sol	259
§ 2 - Les sûretés offertes par le tiers exploitant	259
A) L'hypothèque conventionnelle	259
B) Les autres garanties	262
Chapitre 2 - L'implantation sur les propriétés publiques	265
Section 1 - Les contrats d'occupation du domaine public	266
§ 1 - Le bail emphytéotique administratif	267
§ 2 - Les autorisations d'occupation temporaire	271
Section 2 - Les contrats de la commande publique	278
§ 1 - Le contrat de partenariat public privé	278
§ 2 - Les marchés publics	283
TITRE 2 - L'EXPLOITATION DES UNITÉS DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE	291
Chapitre 1 - La commercialisation de l'électricité produite par l'installation	293
Section 1 - Les démarches préalables à la vente de l'électricité	293
§ 1 - L'autorisation d'exploiter l'installation	293
A) Le contrôle préalable à la mise en service des ouvrages de production d'électricité solaire	294
B) Le contrôle après la mise en service des ouvrages de production d'Énergie solaire	297
§ 2 - Le raccordement de l'installation	299
A) La qualification de l'opération de raccordement	300

B) Les modalités d'accès des producteurs au réseau.....	311
Section 2 - Le régime de la vente de l'électricité	315
§ 1 - La qualification du contrat d'achat d'électricité	318
A) La qualification exclue: un contrat de service.....	318
B) La qualification retenue: une vente à la mesure	319
§ 2 - La conclusion du contrat d'achat d'électricité	320
A) Les conditions relatives aux parties contractantes	321
B) Les conditions relatives aux installations de production.....	323
C) Les conditions relatives aux formes de l'acte	323
§ 3 - Le contenu du contrat d'achat d'électricité	324
A) Le prix.....	324
1) La date de la demande de raccordement.....	324
2) La nature, la puissance et la localisation de l'installation	326
a) Les installations bénéficiant de la prime d'intégration au	
bâti.....	326
b) Les installations bénéficiant de la prime d'intégration	
simplifiée au bâti.....	327
c) Les autres installations	327
d) Le prix d'achat.....	327
3) La quantité d'électricité produite	329
4) L'applicabilité dans le temps des conditions tarifaires	
nouvellement posées	329
B) La durée du contrat	330
§ 4 - La modification du contrat d'achat d'électricité.....	331
A) La modification des conditions de conclusion du contrat	331
B) La modification du contenu du contrat.....	332
1) Modification acceptée du contenu du contrat.....	333
2) Modification discutée du contenu du contrat.....	333
C) La modification d'une partie au contrat.....	334
1) Conditions préalables à la cession du contrat d'achat.....	334
2) La cession du contrat d'achat.....	335
§ 5 - L'inexécution du contrat d'achat d'électricité.....	336
A) L'inexécution et le manquement de l'une des parties au	
contrat d'achat.....	336
B) L'inexécution et le manquement de l'une des parties au	
contrat de raccordement	337
§ 6 - L'extinction du contrat d'achat d'électricité hors	
hypothèses d'inexécution.....	338
A) L'extinction du contrat organisée par les parties	339
B) L'extinction du contrat imposée aux parties	339

Chapitre 2 - La responsabilité liée à l'exploitation	
de l'installation	341
Section 1 - La responsabilité contractuelle.....	342
§ 1 - La responsabilité contractuelle de droit commun.....	343
A) Manquement à l'obligation de renseignement et de conseil	343
B) Responsabilité contractuelle lors de la conception, de	
l'exécution et de la surveillance des travaux	344
C) Responsabilité contractuelle pour défaut de conformité	345
§ 2 - Les garanties légales spéciales	345
A) La garantie de parfait achèvement	346
B) Les garanties biennale et décennale.....	346
Section 2 - La responsabilité extracontractuelle.....	354
§ 1 - La responsabilité dans le cadre du voisinage	355
§ 2 - La responsabilité dans le cadre du défaut de l'installation.....	361
§ 3 - La responsabilité dans le cadre du comportement de	
l'installation	362
§ 4 - La responsabilité dans le cadre de la production	363
CONCLUSION	367
ANNEXE	371
LEXIQUE DES TERMES TECHNIQUES	399
INDEX	405
BIBLIOGRAPHIE	413

Le présent ouvrage propose une approche des différents aspects juridiques de l'utilisation de l'énergie solaire. Il réunit les contributions de juristes universitaires appréhendant les questions d'ores et déjà circonscrites et traitées par notre droit, mais également celles à venir, s'inscrivant ainsi dans une dynamique positive et prospective. Par sa dimension à la fois technique et théorique, il s'adresse à un public large, intéressant ceux qui cherchent des réponses précises à certains problèmes concrets (acteurs privés et publics de la filière solaire, consommateurs, praticiens du droit, etc.), mais également les étudiants et universitaires désireux d'approfondir leurs connaissances sur le sujet.

Une première partie est consacrée au contexte juridique du développement de l'énergie solaire, qui met en lumière les enjeux économiques et sociaux auxquels est confronté le droit en ce domaine. Il s'agit d'abord d'étudier la capacité de notre système juridique à promouvoir cette forme d'énergie, au moyen de politiques publiques d'incitation à son développement. Il s'agit également de voir comment l'énergie solaire est appréhendée en tant que bien par les concepts juridiques classiques et d'évaluer, à travers notamment les normes d'urbanisme, son potentiel d'insertion dans l'espace public. Une deuxième partie s'intéresse plus particulièrement au régime juridique de l'énergie solaire photovoltaïque, qui fait l'objet de spécificités liées à sa destination commerciale. Sont envisagées en amont les questions relatives à l'implantation des unités de production (contrats privés et publics, sûretés, etc.) et en aval, celles relatives à l'exploitation des unités de production (dont notamment le régime de l'achat de l'électricité produite) et aux hypothèses de responsabilité susceptible d'en découler.

De ces études émerge une interrogation finale sur la réelle capacité ou volonté des pouvoirs publics de promouvoir l'énergie solaire à la mesure de ce que laissent entendre les discours officiels. La difficulté à penser celle-ci autrement que tel un objet de développement industriel, lié aux contingences économiques, est de nature à en fragiliser considérablement le potentiel. L'ouvrage participe aussi en cela à la réflexion qui doit être menée, à travers l'énergie solaire, sur notre modèle de société.

David Bailleul, maître de conférences à la Faculté de Droit et d'Économie de l'Université de Savoie, est directeur adjoint du Centre de Droit Privé et Public des Obligations et de la Consommation (CDPPOC).

Prix : 38 €

ISBN : 978-2-915797-93-0

lextenso éditions

